

modèle pour les rapports finals des boursiers. Les résultats seront présentés à la 17<sup>ème</sup> réunion, qui aura lieu à Rome en 2008.

*Rapport de Chisato Aoki, Secrétariat de l'OIBT*

## **Opportunités de projets MDP en Afrique**

### **Atelier de sensibilisation en Afrique aux possibilités de projets forestiers relevant du Mécanisme pour un développement propre (MDP)**

**2-5 octobre 2006**

Accra, Ghana

La tenue de cet atelier a été approuvée en novembre 2005 par le Conseil international des bois tropicaux et financée en tant que projet OIBT PD 337/05 REV.3 (F) soumis par le Gouvernement ghanéen, en vue de son exécution par la Commission forestière du Ghana (CFG). Ont pris part à cet atelier plus de 80 délégués des pays africains producteurs et consommateurs membres de l'OIBT, des pays africains membres du Fonds commun pour les produits de base ainsi que des représentants du Guyana, du Suriname et de la Trinité-et-Tobago. Les délégués représentaient des agences forestières et des autorités nationales désignées pour le MDP. En tout, 42 pays africains ont participé à l'atelier. Les orateurs provenaient d'institutions diverses: l'Institut Joannuem, le CIFOR, Intercooperation, le PNUD, la COMIFAC, la Corporación Ecovera (Colombie), la FAO, la CNUCC, EcoSecurities, l'OIBT et la Banque africaine de développement.

L'atelier visait à:

- informer sur les opportunités de projets MDP en Afrique;
- cerner les tendances actuelles et les impacts que la foresterie destinée à piéger du carbone peut avoir sur le secteur forestier à l'échelle mondiale, l'accent étant mis sur les pays producteurs de bois tropicaux d'Afrique subsaharienne;
- explorer les opportunités et les difficultés d'une participation efficace des pays producteurs de bois tropicaux d'Afrique subsaharienne à des projets MDP et à d'autres activités forestières pour piéger le carbone;
- élaborer des modèles de comptabilisation du carbone applicables aux écosystèmes des forêts tropicales d'Afrique subsaharienne et d'autres systèmes de vérification et de certification des crédits de carbone;
- explorer les possibilités de créer des marchés d'émissions de carbone pour l'Afrique; et
- examiner des questions émergentes telles que la réduction des émissions de carbone dues au déboisement.

Le principal résultat de l'atelier a été de faire mieux apprécier les opportunités non négligeables qui se présentent en Afrique de bénéficier du MDP du Protocole de Kyoto en attirant des investissements novateurs et additionnels à l'appui de projets de foresterie et d'énergie renouvelable. Le rôle de projets de ce type, en fait de contribution à l'atténuation du réchauffement planétaire, a été entièrement expliqué, comme l'ont été les méthodologies permettant d'identifier et de monter des projets admissibles.

La principale recommandation issue de l'atelier portait sur le besoin urgent d'accroître les aptitudes de l'Afrique à identifier et préparer des projets MDP. Les participants ont recommandé que l'OIBT envisage sans délai un travail de suivi sur le renforcement des capacités en matière de formulation de projets MDP en tirant profit de l'impulsion donnée par l'atelier.

Les autres recommandations importantes formulées par l'atelier ont été les suivantes:

- Dans la perspective des prochaines négociations, encourager les pays donateurs et les institutions multilatérales à financer, avant la CDP12, une réunion sur les questions spécifiquement africaines entre les négociateurs africains et les représentants de l'UE, du Japon et d'autres pays visés à l'Annexe I.
- Encourager l'OIBT à explorer la possibilité d'organiser à l'occasion de la CDP12 un événement satellite pour communiquer les recommandations de cet atelier, afin de mettre davantage l'accent sur les priorités, les problèmes et les préoccupations de l'Afrique concernant le MDP.
- Encourager l'OIBT à faciliter la tenue d'ateliers régionaux visant à renforcer les capacités des pays producteurs pour qu'ils puissent avantageusement utiliser le MDP dans le secteur forestier.
- Sensibiliser davantage le public à l'intérêt que présente le MDP pour le secteur forestier.
- Soutenir les efforts des pays africains pour leur permettre de renforcer leurs capacités et d'élargir leur connaissance des questions forestières qui entrent en jeu dans les négociations sur les changements climatiques, en ce qui concerne notamment la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts, le boisement et le reboisement dans le cadre du MDP, afin de garantir que leurs priorités et besoins soient pris en compte.
- Les institutions multilatérales devraient donner la priorité au rôle des écosystèmes forestiers et à celui du secteur forestier dans l'adaptation aux changements climatiques.
- Les institutions multilatérales devraient explorer avec les partenaires nationaux le potentiel que la programmation du MDP peut offrir pour faciliter et réduire les coûts de transaction qu'entraînent les projets MDP de boisement et reboisement (B/R) en Afrique. La programmation du MDP permet à des pays non visés à l'Annexe I de formuler des programmes de niveau national comportant des activités MDP dans des secteurs particuliers.
- Les pays africains devraient aborder la question des droits de jouissance et de propriété des terres afin de faciliter des investissements de MDP en Afrique, y compris celle des certificats échangeables de réduction des émissions (CERE) relatifs à des projets de foresterie.
- Les pays africains ont besoin d'un soutien pour renforcer leurs capacités en matière d'application appropriée de méthodes et autres outils approuvés pour répondre aux besoins des activités de projets B/R-MDP.
- Les institutions multilatérales devraient simplifier les procédures d'accès à des financements pour la préparation des activités de projets B/R-MDP.
- Encourager l'Union européenne à envisager l'inclusion des CERE dans son système de négoce des émissions après 2012.
- Encourager les institutions multilatérales à explorer des options pour faciliter la participation des communautés d'Afrique francophone à la préparation de projets B/R-MDP, en commençant par traduire en français les méthodes et les outils approuvés.
- Il y aurait lieu d'envisager sérieusement de développer le concept de "forêts destinées à servir de réservoirs de carbone" et d'inclure les CERE relatifs à ces forêts dans les échanges des certificats de carbone.
- Encourager vivement les institutions multilatérales et les acheteurs potentiels de certificats à organiser un atelier pour étudier des possibilités d'idées projets dans les pays africains.

*Le rapport de l'atelier pourra être obtenu en le demandant au Secrétariat de l'OIBT dès qu'il sera publié.*

*Compte rendu de Kwame Asumadu, Consultant auprès du Gouvernement ghanéen pour le projet PD 37/05 Rev.3 (F).*